

i) INTRODUCTION.

J'ai pensé que la comparaison de ces loix avec les loix Françoises ne pourroit qu'être utile.

Pour faciliter la comparaison, & l'intelligence de ces loix différentes, j'ai divisé les matières du gouvernement des esclaves, en police générale, & en police particulière. A la tête des divisions, j'ai indiqué les loix, & les articles des loix, relatives à l'objet de chaque division. J'ai rappelé, sous chaque division, les dispositions de ces loix, dont je présente, en même temps, la comparaison sur les points qui m'ont paru mériter le plus d'attention, ou dans lesquels ces loix diffèrent entre elles. J'ai étendu cette comparaison par des observations, & des réflexions, que m'a dictées la connoissance des lieux, & de l'utilité desquelles je me suis assuré par les réponses de propriétaires, connus pour cultivateurs intelligents, & maitres raisonnables, que j'ai consultés plus d'une fois.

Je ne m'étois d'abord proposé qu'un recueil. Le défaut de loix sur les objets les plus importants; l'insuffisance des loix actuelles dans les cas prévus; leur contrariété, l'inutilité de quelques-unes